

VU la Constitution de la République du Dahomey ;
VU le Décret N°III/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les Attributions des Membres du Gouvernement et les actes qui l'ont modifié ;
VU le Décret du 2 Mars 1910 portant règlement sur la solde et les allocations accessoires des fonctionnaires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer, ensemble les actes qui l'ont modifié ;
VU le Décret N°50-1348 du 27 Octobre 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi N°46-2294 du 19 Octobre 1946, ensemble les actes qui l'ont modifié ;
VU l'Ordonnance N°59-244 du 4 Février 1959 portant statut général des Fonctionnaires de l'Etat ;
VU le T.O. N° 405/MSP/DS/P. du 27 Novembre 1961 portant nomination de M. GBAGUIDI ;
SUR la proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

APPLIATIONS :

D E C R E T E :

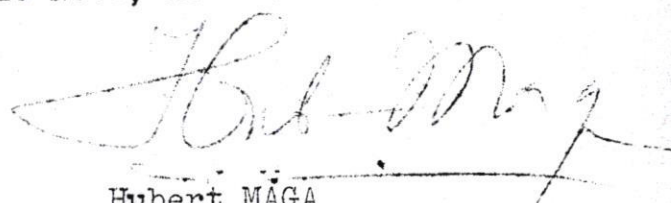
MINISTRE.....I
ORDONNANCE.....I
RESOR.....I
P.....2
R.....15
COURS SUPREME
SS. NAT. ... I
MSPAS.....I
INFORMATION I
F.....7
F.....I
D.....I
LEFP.....I
IFT.....I
S/P. NATITINGOU
DASSA ZOUME
M NATITINGOU
DASSA ZOUME
BUREAU TECHN. I
2° JR. ADM. I
INTERESSE... I
DOSSIER.....2
ARCHIVES....10

ARTICLE 1er. - Est régularisé, le télégramme Officiel N°405/MSP/DS/P. du 27 Novembre 1961.

ARTICLE 2. - M. GBAGUIDI Comlan Nestor, Médecin Africain de 1ère classe, 2ème échelon, en service à la C.M. de NATITINGOU, est nommé Médecin-Chef de la Circonscription Médicale de DASSA-ZOUME, en remplacement de M. AUBENAS Gabriel, Médecin Africain de 1ère classe, 2ème échelon, appelé à d'autres fonctions.

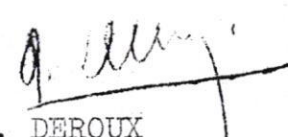
ARTICLE 3. - Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, le 2 NOVEMBRE 1962.-



Hubert MAGA

Par le Président de la République
Le Ministre de la sante Pub-
blique et des affaires sociales



R. DEROUX